
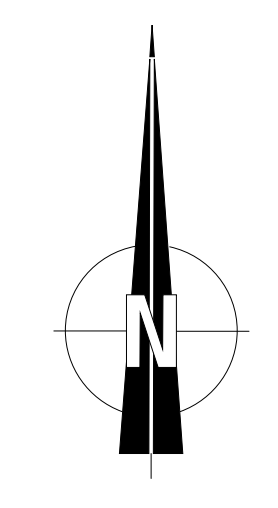


LION-EN-SULLIAS

PLAN LOCAL D'URBANISME



Voir planche 1

4.4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000

2006-039/6146

PROCEDURE

PLU approuvé le 25 septembre 2009
Modifié le 19 septembre 1997
POS approuvé le 18 mai 1990

Crabot RAGEY

ARCHITECTE EXPERT URBANISTE
43500 BIEN
Tél. 03 38 27 07 24
Fax. 03 38 27 07 25

UA	Zone urbaine centre	
	UAa	Secteur le plus dense et aux implantations les plus régulières
	UAb	Hameau des Places

UB	Zone urbaine extensions les plus récentes et hameau de la Belle Etoile	
	UBa	Secteur où le raccordement n'est pas obligatoire

UI	Zone urbaine réservée aux activités économiques
-----------	--

AU	Zone à urbaniser	
	AUs	Secteur destiné à l'urbanisation après révision ou modification du PLU

A	Zone agricole	
	A1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	A2	Situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
	A3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI

N	Zone naturelle et forestière	
	Ne1	Secteur réservé aux équipements de traitement des eaux usées en aléa faible
	Ne2	Secteur réservé aux équipements de traitement des eaux usées en aléa moyen
	NL	Secteur pouvant recevoir des habitations légères de loisirs regroupées dans un parc résidentiel de loisirs
	Nb1	Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	Nb2	Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
	Nb3	Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa fort du PPRI
	N1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
N2	Situé en zone inondable aléa moyen du PPRI	
N3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI	
N4	Situé en zone inondable aléa très fort du PPRI	

LEGENDE

- Limite de zone
- - - Limite de secteur
- Limite de Zone
- ○ ○ ○ ○ ○ Plantations à réaliser
- ○ ○ ○ ○ ○ Elément de paysage : bois
- ○ ○ ○ ○ ○ Elément paysage : haies
- ◇ Elément paysage : bâti/petit patrimoine